

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVÉ**

République Française – Département de l'Ardèche

Date de convocation : 14.02.2023      Date d'affichage : 24.02.2023

Le vingt et un février de l'an deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sébastien VERNET, Maire.

Nombre de

Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

**Etaient présents :** BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, AMBLARD Gilles, VIDAL Carine, VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, BASSET Anselme, KHOUNI Jamila

**Etaient excusés :** CLAUZIER Manon

**Etaient absents :** SABOT Nicolas, GAT Nicolas

**Secrétaire de Séance :** BENLIAN Lydie

**OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- Considérant que Carine VIDAL, adjointe au maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
- Considérant que Sébastien VERNET, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Carine VIDAL, adjointe au maire, pour le vote du compte administratif,
- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur,
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif 2022, arrêté comme suit :

<i>En euros</i>	Dépenses	Recettes	Résultat d'exercice	Résultat de clôture
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Exercice 2022	210 517.33	313 328.06	102 810.73	
Report	-	118 563.49		
<b>Total</b>	<b>210 517.33</b>	<b>431 891.55</b>		<b>221 374.22</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Exercice 2022	151 278.04	150 005.73	-1272.31	
Report	-	97 450.95		
Restes à réaliser	48401.45	4300		
<b>Total</b>	<b>199 679.49</b>	<b>251 756.68</b>		<b>96 178.64</b>
<b>ENSEMBLE</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>317 552.86</b>

Après avoir quitté la séance, le Maire n'ayant pas pris part au vote,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le Compte Administratif 2022.  
Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

La 1ere adjointe, Carine VIDAL

  


La Secrétaire de  
Séance, Lydie BENLIAN

